



Le papa sort avec notre bébé de 2 ans après une dispute?

Par **Wawa57**, le **02/08/2013** à **01:31**

Bonjour, rnOn s'est disputé avec mon mari J'aimerais savoir SVP si mon mari a le droit de prendre avec lui juste après la dispute notre bébé de 2 ans à 22h30 et sortir sans même pas me dire ou il va ni à quel heure il rentrera ? Malgré que j'ai pas arrêté de lui dire que le bébé doit aller au lit à cet heure ci ? ! rnMerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **02/08/2013** à **12:08**

Bonjour,rnrnEt oui, votre mari a le droit d'aller se promener avec votre enfant. Il est aussi en droit de partir en vacances avec le bébé du moment qu'il réintègre le domicile conjugal par la suite. rnrnCordialement.

Par **Wawa57**, le **02/08/2013** à **14:57**

Merci bcp madame, rnAh bon!! sachant bien que les circonstances étaient électriques car rnC'était après une dispute entre nous et le bébé à uniquement 2 ans et il était 22h 30 j'ai beau lui expliquer que c'est l'heure de le mettre au lit rnIl a demandé à son fils de 13 ans (de don ex union) de s'habiller car il va me laisser la maison et il a pris le bébé avec sans même pas me dire la destination ni à quel heure il devra rentrer !!! J'avais peur que je revirer plus mon bébé !! rnDeuxièmement : rnDans ce cas ai je le droit aussi d'aller me décompresser chez ma famille et ramener le bébé avec moi bien sûre car c'est moi qui s'occupe de lui à 100 pour 100

rnSi je fait une main courante chez les gendarmes bien s re car il arr te pas de me demander de me d gager de la maison pendant la dispute rnJ'ai besoin aussi de moments de calmernCar lui il me dit que si je fait  a il va me faire des probl mesrn(Sachant que ma famille sont loin une tante   Paris et nous en Moselle)rnMerci d'avance